

**Délibération n°2024-01-11****Réf. Nomenclature « Actes » : 8.7****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Validation des actions 2024 mobilité en vue  
de demandes de financement**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	14
Votants	80

**L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 18h00**, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 6 février 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Serge Peyraud** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Jouve Nicolas	à	Aurélié Gibouret-Lambert
Badia Maryse	à	Sandra Delibit	Junisson Mady	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Michel Pesteil	Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi
Cornelissen Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Sauviat Jean-Marc	à	Sébastien Devallière
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Valibus Michèle	à	Christophe Arfeuillère

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représenté).

Vu la délibération du Conseil communautaire concernant la modification des statuts relative au transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » en date du 23 mars 2021, la communauté de communes est désormais dotée de la compétence d'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code à la Communauté de communes, conformément au III de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités. Ce transfert intervient conformément aux articles 8, III de la loi LOM et L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté ;

Le président explique qu'Haute-Corrèze Communauté a entamé en 2022 la réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié. Le diagnostic a permis de proposer une stratégie selon 3 axes.

Selon ces 3 axes, 10 actions sont proposées sous la forme du plan d'action pour l'année 2024.

L'ensemble du Plan de Mobilité Simplifié, accompagné du plan d'actions pluriannuel pour la période 2024-2026, sera présenté au Conseil Communautaire dans le cadre du débat d'orientation budgétaire par la suite.

La préalable adoption du Plan d'actions 2024 avant celle du Plan de Mobilité Simplifié permettra d'initier des premières actions dès mi-2024 et de faciliter les demandes de subventions et financement le cas échéant.

Le plan d'actions 2024 se compose de 10 actions, les coûts sont prévisionnels et pourront faire l'objet de légères évolutions :

	Actions	Description de l'action	Coût (TTC)	Planning
1	Étude d'opportunité de mise en place d'une navette régulière en vue du versement mobilité	Cette étude, menée par un bureau d'études, permettra d'évaluer la faisabilité technique et financière du déploiement d'une navette régulière sur le territoire de HCC, ainsi que d'examiner les contraintes et enjeux liés à la mise en place du versement mobilité en vue d'anticiper le budget mobilité pluriannuel.	<b>20 000€</b>	février/mars-juillet/août
2	Déployer le covoiturage	Haute-Corrèze Communauté s'associe avec l'opérateur Blablacar Daily afin d'encourager la pratique du covoiturage en incitant financièrement la population : <ul style="list-style-type: none"> <li>Rémunération des conducteurs : entre 2€ à 3€/pers transportée</li> <li>Coût attractif pour les passagers : 10 premiers trajets gratuits, bonus de 100€, 0,5€/trajet</li> </ul> Une communication grand public sera réalisé ainsi qu'une communication et	<b>25 720€</b>	mai 2024-avril 2025

## Délibération n°2024-01-11



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le



ID : 019-200066744-20240215-20240111-DE

		un accompagnement spécifique pour les plus grosses entreprises de notre territoire.		
3	Expérimentation d'un transport à la demande	<p>Dans l'objectif de restaurer l'autonomie des habitants en leur offrant la possibilité de se rendre au marché, chez le médecin, etc., une expérimentation de Transport à la Demande (TAD) sera mise en place fin 2024.</p> <p>Géré dans le cadre d'une DSP, ce service permettra aux résidents de se rendre à Ussel à partir des centres-bourgs des communes principales telles que Meymac, Neuvic, Bort-les-Orgues, La Courtine, Eygurande/Merline, Sornac/Peyrelevade, ainsi que depuis leur domicile dans les centres-bourgs de ces communes principales.</p> <p>Les jours de fonctionnement seront planifiés en fonction des jours de marché des communes et des horaires d'ouverture des services (Maison France Services, hôpital, commerces, etc.).</p>	40 000€	septembre-décembre
4	Développer le vélo	<p>Dans le but d'encourager et de promouvoir la pratique du vélo sur le territoire de HCC, les premières initiatives pour établir des espaces de stationnement pour vélos et des stations d'autoréparation de vélos seront entreprises dans les communes principales du territoire, ces actions seront mises en place à la suite de la présentation du schéma des mobilités actives du PNR.</p>	21 600€	juillet-décembre
5	Expérimenter des dispositifs mobilités innovants et répliquables	<p>En complément, des actions opérationnelles, il est prévu de lancer une étude concrète sur des dispositifs innovants liant mobilité et solidarités au sein des bassins de vie des communes ORT en lien avec un accompagnement pour impliquer les usagers dans la démarche.</p>	6 000€	juillet-décembre
6	Prototyper des « arrêt-mobilités de centre bourg »	<p>Faciliter la rencontre entre les usagers, la multimodalité et la lisibilité</p> <p><i>(point central qui regroupe différentes solutions de mobilité en un seul endroit. Ils favorisent ainsi la multimodalité, encourageant les gens à utiliser une combinaison de modes de transport</i></p>	14 400€	juillet-décembre

		<i>pour répondre à leurs besoins spécifiques).</i>		
7	Expérimenter les bassins de vie/travail	Dans le but de réduire les déplacements des agents, la promotion de la possibilité de travailler dans les antennes de la collectivité, conformément à notre protocole de télétravail sera communiqué à tous les agents de HCC. Cette option sera expérimentée par le service aménagement dans le but de favoriser la collaboration au sein de l'équipe.	/	avril-décembre
8	Favoriser les projets de services itinérants	Pour faciliter l'accessibilité pour les personnes isolées, les seniors, les personnes en situation de handicap, les familles monoparentales, etc. le service ambulancier est une réponse concrète aux besoins des habitants, et à moindre coût. Dans cette perspective et afin de lancer notre démarche d'apporter les services aux habitants et limiter les déplacements, nous prévoyons de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en collaboration avec la Direction Economique et Marketing Territorial (DEMT). Cette démarche vise à promouvoir et soutenir des projets de services ambulanciers sur le territoire. L'objectif est d'encourager des initiatives qui répondent de manière efficace et efficiente aux besoins des habitants (santé, commerces, etc.).	<b>Budget DEMT</b>	septembre-décembre
9	Déployer des formations et événements mobilités	Dans le but de sensibiliser les habitants aux enjeux d'une mobilité plus durable, nous proposerons des ateliers Fresque de la Mobilité. De plus, un événement dédié à la mobilité sera organisé pour lancer le plan de mobilité simplifié et présenter les premières actions.  Parallèlement, nous travaillerons en collaboration avec le service Co-éducation et Parentalité pour développer les formations « Savoir rouler à vélo » sur l'ensemble du territoire. Cette initiative, initiée depuis 2022 par l'accueil de loisirs de Neuvic, vise à renforcer les compétences en matière de sécurité à vélo et à promouvoir une utilisation plus fréquente et responsable de ce mode de déplacement auprès des jeunes.	<b>1 500€</b>	mai-septembre

## Délégation n°2024-01-11



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le



ID : 019-200066744-20240215-20240111-DE

10	Communiquer les solutions de mobilités existantes et à venir à la population	Dans le souci de mettre en avant les solutions de mobilité déjà en place et à venir sur le territoire, de les faire connaître et d'accroître leur utilisation et fréquentation, nous prévoyons la création d'un carnet de mobilité. Ce document détaillé sera élaboré et distribué aux habitants, aux municipalités et aux associations locales du territoire. Le carnet fournira des informations exhaustives sur les différentes options de déplacement disponibles, mettant en lumière les itinéraires, horaires, et caractéristiques de chaque solution. L'objectif est d'encourager une utilisation plus consciente et régulière des moyens de transport existants, favorisant ainsi une mobilité durable au sein de la communauté.	4 000€	mai-septembre
			<b>TOTAL</b>	<b>133 220€</b>
	<i>Subvention demandée</i>	<i>Fonds vert covoiturage</i>		11 550€

Autres financements possibles :

- Fonds vert mobilité rurale
- Appels à projets
- Subventions CAF
- Subventions MSA

Après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité, le conseil communautaire :


- **AUTORISE** le président ou son représentant à engager les actions présentées dans le cadre du plan d'action mobilité 2024 ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à engager des demandes de subventions et financements dans le sens du plan d'action présenté ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à engager toutes démarches utiles en ce sens et à signer tous documents s'y rapportant.

A l'unanimité	
Votants	80
Pour	80
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,****Délégation certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,****À Ussel, le 15 février 2024**Le Président,  
Pierre Chevalier

# Délibération n°2024-01-11



Envoyé en préfecture le 23/02/2024 2024 -  
Reçu en préfecture le 23/02/2024  
Publié le   
ID : 019-200066744-20240215-20240111-DE

